



DÉCISION

N° : 2025-355
Exécutoire le : 18 NOV. 2025
Publiée / Notifiée le : 18 NOV. 2025
Visée le : 07 NOV. 2025

COMMANDÉ PUBLIQUE
Marché n°23035

Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air Avenant n° 01 relatif à des prix nouveaux

Le Président de Grand Lac.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert

Considérant la notification effectuée le 26/01/2024 à l'entreprise E2S Savoie

Considérant la nécessité d'ajouter des prestations de maintenance pour du matériel nouveau

Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant sur le maximum du marché

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

De signer l'avenant n° 1 au marché 23035 avec l'entreprise E2S

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- E2S Savoie : entreprise attributaire

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commandé publique,
le 04/11/2025 15:21:48

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
ux, patrimoine, Intercommunal et gens du voyage
Yves MERCIER

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-355 : Marché n.23035 - Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air Avenant n. 01 relatif à des prix nouveaux -

Date de transmission de l'acte : 07/11/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 07/11/2025

Numéro de l'acte : Dec2116 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251104-Dec2116-AR

Date de décision : 04/11/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.3. Dossier d'avenant

Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air



Marché n° 23035

Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air

Entretien et conduite des installations de climatisation, ventilation et traitement d'air

AVENANT N°1

ENTRE :

Groupement de commande CIAS Grand Lac / Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic - BP 610 — 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise E2S SAS, domiciliée 15A avenue Albert Einstein, Immeuble Le Kaly, 69100 VILLEURBANNE, représentée par Thierry DUVERNE, et désignée ci-après par l'expression « E2S »,

D'AUTRE PART,

Grand Lac, le coordonnateur du groupement de commandes, est chargé d'exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement

ARTICLE 1 — OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de services à bons de commande relatif à l'entretien et à la conduite des installations de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments de Grand Lac, Grand Lac et son CIAS ont confié à l'entreprise E2S, domiciliée à VILLEURBANNE la conduite et l'entretien des installations de chauffage et eau chaude sanitaire dans le cadre du lot 1

Accord cadre mono attributaire de service à bons de commande avec un maximum de :

80 000 € HT / an grand Lac

30 000 € HT / an grand Lac

ARTICLE 2 — OBJET 1 DE L'AVENANT - Gymnase Garibaldi

À la suite de travaux de réhabilitation énergétique au Gymnase GARIBALDI, et à l'installation d'une Centrale de Traitement d'Air (CTA), il est nécessaire d'ajouter un tarif pour une prestation de maintenance et d'entretien de cet élément.

Il s'agit 'ajouter au bordereau des prix pour ce bâtiment le coût de la prestation de maintenance de la CTA, décrites dans l'annexe 1 du présent document,

Il importe donc de modifier la ligne « A.05-a » au bordereau des prix en complément du prix forfaitaire A.5

- Gymnase GARIBALDI : Opérations d'exploitation et de maintenance conformément à l'annexe 1 de l'avenant 1.

La synthèse des prestations de maintenance est rappelée dans l'annexe 1.

Le montant forfaitaire annuel de la prestation A.05-a est de 545.00 € HT (654.00 € TTC)

ARTICLE 3 — OBJET 2 DE L'AVENANT - Bureaux, ateliers et salle du conseil communautaire de GRAND LAC

À la suite de travaux d'installation de 2 climatiseurs supplémentaires dans les 2 salles serveurs du site Lepic, il est nécessaire d'ajouter un tarif pour une prestation de maintenance et d'entretien de ces éléments.

Il s'agit 'ajouter au bordereau des prix pour ce bâtiment le coût de la prestation de maintenance des 2 climatiseurs des salles serveurs, décrites dans l'annexe 2 du présent document,

Il importe donc de modifier la ligne « A.07-a » au bordereau des prix en complément du prix forfaitaire A.7

- Bureaux,ateliers et salle du conseil communautaire de GRAND LAC : Opérations d'exploitation et de maintenance Climatisation des 2 climatiseurs installés en salles serveurs conformément à l'annexe 2 de l'avenant 1.

La synthèse des prestations de maintenance est rappelée dans l'annexe 2.

Le montant forfaitaire annuel de la prestation A.07-a est de 2 905.00 € HT (3 486.00 € TTC)

ARTICLE 4 — OBJET 3 DE L'AVENANT - AQUALAC

À la suite de travaux d'installation de 3 climatiseurs supplémentaires dans les locaux du local informatique, de la caisse plage et du « BUNKER », il est nécessaire d'ajouter un tarif pour une prestation de maintenance et d'entretien de ces éléments.

Il s'agit 'ajouter au bordereau des prix pour ce bâtiment le coût de la prestation de maintenance des 3 climatiseurs, décrites dans l'annexe 3 du présent document,

Il importe donc de modifier la ligne « A.09-a » au bordereau des prix en complément du prix forfaitaire A.9

- Opérations d'exploitation et de maintenance climatisation conformément au CCT des 3 climatiseurs installés dans les locaux du local informatique, de la caisse plage et du « BUNKER » conformément à l'annexe 3 de l'avenant 1.

La synthèse des prestations de maintenance est rappelée dans l'annexe 3.

Le montant forfaitaire annuel de la prestation A.09-a est de 810.00 € HT (972.00 € TTC)

ARTICLE 5 — IMPACT FINANCIER

Le montant maximum annuel de ce lot reste inchangé.

ARTICLE 6 — RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

A Annecy, le 23 octobre 2025.

Pour la société E2S,

M. Thierry DUVERNE
Responsable d'Affaires Commerciales



E 2 S

Agence Savoie Haute-Savoie
4 route de Nanfray - CS 60067
CRAN GEVRIER - 74960 ANNECY
Tél : 04 50 68 64 74 - Fax : 04 50 68 93 89
SIRET : 40846821300181

à Aix-Les Bains, le 04 NOV. 2025
Pour Grand Lac
Renaud BERETTI,
Président de Grand Lac



Annexe 1

Synthèse des prestations de maintenance à la suite des travaux du Gymnase Garibaldi

| Type | année | Complément d'infos |
|---------------------------|-------|---|
| Échangeur | 2025 | + 1 pompe de charge |
| Distribution radians | 2025 | V3V + circulateur + 5 radians de 36ml dans l'espace sportif |
| Destratificateur | 2025 | 4 destratificateurs dans l'espace sportif |
| Distribution CTA | 2025 | V3V +circulateur + 1 manche à air 36ml dans l'espace sportif |
| Filtre à boues magnétique | 2025 | 1 filtre amont de l'échangeur et 1 filtre aval de l'échangeur |
| VMC | ?? | 8 bouches extractions dans les espaces sanitaires |
| Distribution radiateurs | 2025 | V3V + circulateur + 8 radiateurs dans les espaces sanitaires |
| Production ECS | 2025 | V3V + circulateurs + ballon 300l en chaufferie |
| Ballon tampon | 2025 | Capacité 2000 l en chaufferie |
| CTG | 2025 | Automate intégrée dans l'armoire de chaufferie |

Annexe 2

Synthèse des prestations de maintenance Climatisation à la suite l'installation de 2 climatisations complémentaires dans les salles serveurs des bureaux, ateliers et salle du conseil communautaire de GRAND LAC

Salle serveur 1 étage 1500 Boulevard Lepic :

| | | | | | |
|------|--------|------------|-----|----------|---------|
| clim | DAIKIN | RXM71A5V1B | R32 | MONO 20A | juin-25 |
|------|--------|------------|-----|----------|---------|

Salle serveur Salle du Conseil Communautaire :

| | | | | | |
|------|--------|------------|-----|----------|--------|
| clim | DAIKIN | RXM71A5V1B | R32 | MONO 20A | oct-25 |
|------|--------|------------|-----|----------|--------|

Annexe 3

Synthèse des prestations de maintenance Climatisation à la suite l'installation de 3 climatisations complémentaires dans les locaux du local informatique, de la caisse plage et du « BUNKER » d'AQUALAC

| Marque | Model | Numero | Puissance | Emplacement |
|----------|------------------|---------|-----------|--------------------|
| ATLANTIC | 1U 009 NBR.UE | 872938 | 2,6KW | BUNKER |
| DAIKIN | Mural PERFERA 25 | | 2,5 KW | LOCAL INFORMATIQUE |
| FUJITSU | AOYG09LMCE | E019787 | 2,5KW | CAISSE PLAGE |